

Les règles locales ci-dessous sont les seules valables.

1. COVID-19

Les restrictions sanitaires en vigueur sont à respecter. Respectez les distances !
Veuillez désinfecter vos mains sur le DR, le trou 1, 10 et 18 (le désinfectant est fourni).
Veuillez désinfecter vos mains avant et après avoir touché le râteau ou le drapeau (utiliser votre propre gel désinfectant).

Les cartes de score sont remises directement au marqueur avant la partie. Elles sont à signer par le marqueur, le joueur n'est pas obligé de contresigner, une confirmation orale au secrétariat est suffisante.

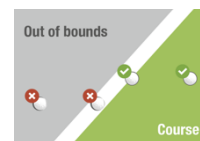
2. NOUVELLE ZONE DE JEU INTERDIT au TROU 1 (Nouvelle plantation sur le côté gauche du fairway)

La nouvelle zone est marquée par des poteaux jaunes/verts dans la zone avant et des poteaux rouges/verts dans la zone arrière. **II EST STRICTEMENT INTERDIT DE PENETRER DANS CETTE ZONE (AUSSI POUR RELEVER LA BALLE) ET D'Y JOUER DES BALLE.**

Si la balle repose dans cette zone, elle **doit** être jouée avec **un coup de pénalité** soit de l'endroit du dernier coup, soit de l'une des deux dropping zones à droite du fairway. Si la balle passe pour la dernière fois la limite de la zone à pénalité dans la zone des piquets jaunes, la dropping zone jaune doit être utilisée. Si la balle passe pour la dernière fois la limite de la zone à pénalité dans la zone des piquets rouges, la dropping zone rouge doit être utilisée. Pour l'orientation, il y a un poteau entre la zone jaune et la zone rouge.

Si la balle pénètre dans la zone à pénalité à gauche du piquet, vue du tee, la balle a passée les piquets jaunes. Si la balle pénètre dans la zone à pénalité à droite du piquet, vue du tee, la balle a passée les piquets rouges.

En cas de non-respect, le Golf de Clervaux se réserve le droit de prononcer une interdiction de terrain et / ou une disqualification.



3. Hors limites

Au-delà de toute limite définie par des piquets/lignes blanches ou toute autre clôture de délimitation (sauf clôture clairement marquée en rouge) ou toute haie définissant la limite du parcours. Le terrain appartenant à la maison à droite du green numéro 1 ainsi que tout le parcours compact sont hors limites.

4. Dropping Zones : trous 10 & 16

Comme options supplémentaires à la règle 17 (zone à pénalité), des dropping zones ont été désignées : derrière le green du trou 10 - derrière le green du trou 16.

5. Zone à pénalité derrière le green du trou 16

La zone à pénalité est définie par une clôture électrique et des piquets rouges.

Ni la clôture ni les piquets ne peuvent être enlevés.

Si la balle est dans la zone générale (mais pas dans la zone à pénalité) et que cette clôture interfère physiquement avec la zone du stance ou du swing intentionnels du joueur, le joueur peut prendre un dégagement gratuit dans la zone de dégagement.

6. Chemins

Tous les chemins et pistes, qu'ils soient artificiels ou non, constituent des conditions anormales de parcours au sens de la règle 16. Vous avez droit à un dégagement gratuit selon la règle 16.1b

7. Arbres munis d'un tuteur

Les arbres munis d'un tuteur ainsi que les tuteurs sont considérés comme partie intégrale du parcours.

La balle doit être jouée comme elle repose ou déclarée comme injouable. Les tuteurs ne peuvent pas être enlevés.

8. Clôtures électriques

Les clôtures électriques sont considérées comme partie intégrale du parcours.

La balle doit être jouée comme elle repose ou être déclarée comme injouable. Les piquets des clôtures ne peuvent pas être bougés.

9. Terrain en réparation - G.U.R

Toutes les zones marquées avec des piquets bleus et / ou une ligne bleue ou blanche sont terrain en réparation. Le joueur a droit à un dégagement gratuit selon la règle 16.1.

10. Rythme de jeu

Le Ready Golf est à appliquer autant que possible (sauf en Matchplay). « **Votre place sur le parcours n'est pas devant la partie qui vous suit, mais immédiatement derrière la partie qui vous précède.** »

11. Le règlement technique et sportif est applicable (téléchargeable sur www.golfclervaux.lu).